



Paris, le 11 juin 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Etiquetage de l'origine du miel : apiculteurs, paysan-nes et ONG lancent une pétition pour mettre fin à l'opacité

La France importe 80% des miels qu'elle consommeⁱ. Certains pays d'origine pratiquant les prix les plus bas, à commencer par la Chine, sont souvent épinglés pour des fraudes comme l'ajout de sirop de sucresⁱⁱ. Ces miels de qualité douteuse sont commercialisés à des prix extrêmement faibles, conduisant à tirer vers le bas les tarifs proposés par les négociants aux apiculteurs français.

A ce jour, la réglementation n'oblige pas les négociants de miels à renseigner les consommateurs sur l'origine des miels issus de mélange. En toute opacité, ces miels peuvent être étiquetés « Origine UE/non UE ». Nos parlementaires ont initié plusieurs tentatives visant à rendre obligatoire la mention des pays d'origine du miel sur les étiquettes, mais malgré l'urgence, elles n'ont pas abouti.

Dès 2017, l'Union nationale de l'Apiculture française et l'UFC-Que Choisir réclamaient une modification de la réglementation sur l'étiquetage pour les miels mélangés. En Europe, après l'Italie et la Grèce, l'Espagne est sur le point d'entériner cet étiquetage. La réglementation espagnole ira même plus loin en imposant que soit clairement indiqué sur l'étiquette le pourcentage de chaque miel et sa provenanceⁱⁱⁱ.

Face à l'urgente nécessité de protéger le consommateur et l'apiculture française, les syndicats d'apiculteurs, la Confédération Paysanne et Agir pour l'Environnement s'unissent pour initier une pétition adressée à Bruno Le Maire et Didier Guillaume demandant d'adopter un décret garantissant LA PLEINE INFORMATION pour les miels issus de mélange. Ces miels doivent indiquer la proportion de chaque miel en fonction de son pays d'origine, comme l'ont décidé nos voisins espagnols, afin d'éviter qu'un miel contenant 99% de miel chinois et 1% de miel français puisse être étiqueté « France, Chine ».

Lien vers la pétition : <https://mielinfrance.agirpourenvironnement.org>

CONTACT PRESSE

Confédération paysanne : Nicolas Girod, porte-parole national : 06 07 55 29 09
Caroline Nugues, chargée de communication : 06 95 29 80 78

ⁱ Données FranceAgriMer, juillet 2018

ⁱⁱ En 2014, les tests de l'UFC-Que Choisir avaient ainsi constaté que sur 20 miels « premier prix » achetés dans diverses enseignes et issus d'importations, six présentaient des ajouts de sucre, soit presque un tiers des produits : <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-miel-pour-une-reelle-tracabilite-n47660/>

ⁱⁱⁱ Communiqué de presse du Ministère de l'Agriculture espagnol du 4 mars 2019 : https://www.mapa.gob.es/es/prensa/190304normacalidaddelamiel_tcm30-503809.pdf